



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

CONCOURS PARTICULIER
EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

OPÉRATION DE NUMÉRISATION, SIGNALEMENT
ET DIFFUSION DES COLLECTIONS

Constitution du dossier de demande de subvention

Les dossiers doivent être adressés à la préfecture du département de ressort, avec copie à la DRAC, par voie électronique et par voie postale (deux exemplaires du dossier pour des dépenses inférieures à 1 M€ TTC, trois exemplaires au-delà de ce montant).

Vous pouvez vous référer à la fiche recensant les coordonnées des différents services de l'État.

Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier
 - indiquant le coût total de l'opération H.T. et T.T.C.
 - précisant le nom du ou des fournisseur(s) retenu(s) ainsi que le montant du ou des devis correspondant(s)
 - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération
 - sollicitant une subvention de l'État
- Plan de financement en H.T, daté et signé
- Échéancier des dépenses, en cas de projet pluriannuel, daté et signé
- Rapport du bibliothécaire précisant l'objet de l'opération et les conditions de réalisation (usages prévus, normes techniques et documentaires envisagées, volumétrie à traiter, fonds choisi,...)
- Devis du ou des fournisseur(s) retenu(s)

- R I B ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnée(s) de la ou des personnes référentes

Veillez noter que la date limite de réception des dossiers est fixée
au 15 mai 2021